

**FROLINA****FRONT POUR LA LIBERATION NATIONALE**

Bujumbura, le 26/05/2005

N° Réf : 005/FAP/F3/2005

**DECLARATION DU PARTI FROLINA SUR LE PROCESSUS DE LA
FORMATION DE LA NOUVELLE FORCE DE DEFENSE NATIONALE
(FDN) ET DE LA POLICE NATIONALE (PN).**

Le Parti FROLINA signataire des Accords de Paix et des différents accords de cessez-le-feu dénonce les violations flagrantes de ces accords, ainsi que les manœuvres du Gouvernement visant de restreindre les activités de la CMC et à empêcher cette Commission à accomplir ses missions prévues dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi à l'article 27 du Protocole III.

Au moment où le peuple Burundais croit que le processus de la formation de la Nouvelle Force de Défense Nationale (FDN) et de la Police Nationale (PN) avance conformément à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et aux accords de cessez-le-feu, le Parti FROLINA fait le constat suivant :

- L'absence des comités techniques mixtes comprenant des représentants des ex-PMPA, des ex-FAB et un groupe des conseillers et d'instructeurs militaires extérieurs chargés de la mise en place de la FDN et de la PN conformément à l'article 14, paragraphe 1d) et paragraphe 2c) du Protocole III et qui, malheureusement, ont été remplacés par les Etats-Major Généraux Intégrés de l'Armée et de la Police Nationale ;
- Le manque de collaboration de l'Etat-Major Général Intégré avec la Commission Mixte de Cessez-le-feu (CMC);
- L'absence d'un décret sur l'harmonisation des grades pouvant intervenir avant le cantonnement des combattants étant donné que tous les avantages accordés aux militaires, notamment le solde, l'attribution des fonctions..., dépendent des grades.;

-Les menaces du Gouvernement de transition de suspendre tout ravitaillement en nourriture et en médicaments dans les zones de rassemblement;
-Le mauvais traitement des combattants qui sont dans les sites de pré cantonnement;
-Le FROLINA accepte le principe de cantonnement tel que stipulé dans l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi; néanmoins le Gouvernement de transition devra répondre aux exigences des ex -Parties et Mouvements Politiques armés (PMPA) afin de faciliter les activités du cantonnement.

Face à ce constat, le Parti FROLINA exige ce qui suit :

1. Le maintien par le Gouvernement de toutes les structures techniques dont la CMC et les Equipes Mixtes de liaison (EML) chargés de veiller aux modalités de la mise en place de la FDN et de la PN;
2. La continuation du ravitaillement en nourriture et en médicament en faveur des combattants dans leurs sites et de procéder au financement des activités de la CMC;
3. La promulgation d'un décret sur l'harmonisation des grades et sur le plan d'intégration, adopté par les parties ,en vue de répondre aux interrogations des ex-PMPA sur le sort réservé à leurs combattants;
4. La définition consensuelle de partage des postes de commandement à tous les niveaux pour répondre au caractère inclusif, donc la représentativité de toutes les parties belligérantes ;
5. Le désarmement des milices et des civiles armés.

Le FROLINA profite de cette occasion pour demander aux bailleurs impliqués dans le processus de paix et dans la formation de la Nouvelle Force de Défense Nationale et de la Police Nationale au Burundi , en particulier la Communauté Européenne, de continuer à soutenir matériellement et financièrement le processus de paix au Burundi.

POUR LE PARTI FROLINA

